

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 07 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un et le sept du mois d'avril, à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en visioconférence, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Michel BOUAT, Bernard MIRAMOND, Jean-Paul RAYNAUD.

Participant à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,
Colonel Eric VIAL, directeur départemental adjoint,
Lieutenant-colonel Philippe CNOQUART, chef du pôle pilotage et stratégie.

Absente excusée :

Mme Sylvie BIBAL-DIOGO.

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 4 / votants : 4.

Date de la convocation : 1^{er} avril 2021.

~~~~~  
**RAPPORT N°032/BUR-04/2021**

**OBJET : Carmaux : vente ancien centre de secours**

L'ancien centre de secours de Carmaux, sis au n°1 avenue de Neckarsulm à Carmaux, est toujours propriété du SDIS.

Ce centre est composé de deux ensembles imbriqués :

- un bâtiment R+3 à usage principal d'habitation, acquis par le SDIS en 2007 auprès de Tarn Habitat pour un montant de 136.803 € ;
- un bâtiment à simple rez-de-chaussée à usage de remises cédé au SDIS par la communauté de communes du Carmausin pour l'euro symbolique.

Par délibération du 26 août 2011, le Bureau du conseil d'administration avait adopté le principe, dès lors qu'un nouveau centre serait construit, d'une rétrocession à l'intercommunalité :

- du bâtiment des remises à l'euro symbolique ;
- du bâtiment d'habitation à 50 % du prix d'achat en 2007.

Consultée à ce propos aux mois de mai et juin 2019, la communauté de communes du Carmausin-Ségala a officiellement décliné cette offre par courrier du 5 juillet 2019. C'est ainsi qu'une offre identique a été formulée à l'endroit de la commune de Carmaux, qui a rapidement communiqué son intérêt pour l'acquisition de ces bâtiments afin d'envisager l'installation de services municipaux et de locaux associatifs. Celle-ci a confirmé le projet d'acquisition des bâtiments par délibération de son conseil municipal le 9 octobre 2019 (courrier du maire le 14 octobre).

Par délibération du 6 février 2020 et conformément aux délégations prévues dans son règlement intérieur, le bureau du conseil d'administration du SDIS a validé la vente des bâtiments composant l'ancien centre de secours de Carmaux à la mairie de Carmaux pour un montant de 68.401,50 €, correspondant aux conditions suivantes :

1. le bâtiment des remises est cédé gracieusement ;
2. le bâtiment d'habitation est vendu pour un montant correspondant à 50 % du prix d'achat de 2007, soit : 68.401,50 € ;
3. les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

Depuis cette date, le dossier est en cours d'instruction auprès du notaire choisi par la mairie de Carmaux. Afin de compléter le dossier, il convient à présent d'autoriser le président à signer l'acte de vente.

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- d'autoriser le président à signer l'acte de vente des bâtiments de l'ancien centre de secours de Carmaux (bâtiment des remises et bâtiment d'habitation) à la mairie de Carmaux dans les conditions prévues.

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,

Michel BENOIT

**Délais et voies de recours :**

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

***Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>***